

DELIBERATION N° 07/2026

Avenant au schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation

modifiant notamment la convention cadre pluriannuelle PACA

Le **10 mars 2026 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Monsieur Marc BEYNET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Madame Martine GARCIN
Madame MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 50 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 ;

Vu la délibération 36-2022 en date du 13 octobre 2022 ;

Vu l'avenant au schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation annexée à la présente délibération ;

Vu l'avenant à la convention cadre pluriannuelle entre les centres de gestion PACA relative aux transferts des ressources financières en matière d'organisation des concours, des examens professionnels et des fonctionnaires momentanément privés d'emploi ;

LE PRESIDENT

Dans le cadre de la coopération régionale entre les CDG de la région PACA, plusieurs documents socles ont été élaborés afin d'organiser concrètement cette coopération et nécessitent une prolongation par avenant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 14

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle PACA relative aux transferts des ressources financières en matière d'organisation des concours, des examens professionnels et des fonctionnaires momentanément privés d'emploi.

Fait à Gap, le 10 mars 2026

Le Président

Marcel CANNAT